

[Text]

• 2130

Mr. Cosgrove: I would like to give a brief answer, and then perhaps the superintendent would respond.

Mr. Chairman, in my opening comments I indicated that we do not expect that there will be other collapses. The preliminary examination of the performance of the companies in that field shows that generally their performance has been an improved one over the year. Perhaps the superintendent could give some more detail.

Mr. Mazankowski: I may have some other questions, and you may be able to elaborate on that.

The annual report—and I am not sure whether that jibes totally with your statement, and I would like clarification on it—indicates that, for example, claims outstanding against Cardinal and Pitts will not be satisfied in full. Is that correct?

Mr. Cosgrove: That is correct.

Mr. Mazankowski: Can you give any indication as to what the expected level of payment will be?

Mr. Hammond: We are now in the process of carrying out the liquidation of the two companies. In regard to Pitts, current estimates indicate that the final settlement may be in the range of 60¢ to 70¢ on the dollar. In fact, just this past week the liquidator received court approval to make the first interim distribution, and cheques have been mailed to policyholders and claimants—30¢ on the dollar, that is the first payment.

Mr. Mazankowski: I see. As a supplementary, and again out of the report, it indicated that no payments had yet been made, but you are saying that an interim payment has now been made.

Mr. Hammond: An interim payment has been made in the case of Pitts.

In the case of Cardinal, the situation is more complicated in the sense that the company's financial problem was caused by one of its principal reinsurers making the decision that the reinsurance contract was not valid. As was reported to the committee last year, the department tried to resolve that problem without success and it now turns out that it is a problem that is going to have to be resolved by litigation. The liquidator is now pursuing that matter, and the ultimate payout to the claimants and policyholders of Cardinal depends very much on the decision of the court as to whether or not that reinsurance contract is valid. There are approximately \$14 million of claims outstanding, and that reinsurer is responsible for approximately \$6.5 million of that amount. So if the contract is determined to be valid, hopefully policyholders will be paid in full or close to full. If it is determined not to be valid, then the settlement may be in the range of 50¢ on the dollar or something less.

[Translation]

M. Cosgrove: Je vais commencer par une observation très courte et puis le surintendant vous répondra.

Monsieur le président, dans ma déclaration d'ouverture, j'ai dit que nous ne nous attendions pas à d'autres effondrements. Après un examen préliminaire des réalisations des compagnies dans ce secteur, on constate que, depuis un an, la situation s'améliore. Maintenant, le surintendant pourra peut-être compléter cela.

M. Mazankowski: J'aurais peut-être d'autres questions; vous serez peut-être appelé à développer cela.

Le rapport annuel... et comme je ne suis pas certain que cela coïncide parfaitement avec votre déclaration, j'aimerais avoir des précisions... observe, par exemple, que les dettes de Cardinal et Pitts ne seront pas honorées en totalité. Est-ce exact?

M. Cosgrove: C'est exact.

M. Mazankowski: Pouvez-vous nous dire à combien on évalue les remboursements qui seront effectués?

M. Hammond: Nous sommes en train de liquider les deux compagnies. Pour ce qui est de Pitts, d'après les indications actuelles, le règlement final pourrait être de l'ordre de 60 à 70 cents, le dollar. En fait, le responsable de la liquidation vient de recevoir justement la semaine dernière le feu vert du tribunal pour commencer la répartition temporaire; des chèques ont déjà été envoyés aux détenteurs de police et à ceux qui avaient présenté des demandes: 30 cents du dollar, c'est le premier versement.

M. Mazankowski: Je vois. Une question supplémentaire; d'après le rapport, il n'y aurait pas encore eu de paiements, mais vous nous dites qu'un versement temporaire vient d'être effectué.

M. Hammond: Versement temporaire pour les clients de Pitts.

Quant à ceux de Cardinal, la situation est plus compliquée puisque les problèmes financiers de cette compagnie venaient du fait qu'un de ses principaux réassureurs avait décidé que le contrat de réassurance n'était pas valide. Comme on l'a dit au Comité, l'année dernière, le ministère, sans succès, a essayé de résoudre ce problème et, aujourd'hui, on s'aperçoit qu'il faudra avoir recours à la procédure de litige. Le liquidateur étudie actuellement cette possibilité et le remboursement définitif aux détenteurs de police et à tous ceux qui ont droit à un remboursement de la part de Cardinal dépendra dans une large mesure de ce que les tribunaux décideront à propos de la validité de ce contrat de réassurance. Les demandes de remboursement en suspens s'élèvent à environ 14 millions de dollars; ce réassureur est responsable d'environ 6.5 millions de dollars sur le total. Par conséquent, s'il est établi que le contrat est valide, les détenteurs de police peuvent espérer être remboursés totalement, ou pratiquement totalement. S'il est déterminé que le contrat n'est pas valide, le remboursement pourrait être de l'ordre de 50 cents du dollar, ou même moins.